

COMMENTAIRES de L'ASSOCIATION MNTV

à propos de l'article

“SUAIRE”

**du *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*
reproduit dans MNTV n° 16**

par

Pierre de Riedmatten

À la demande de plusieurs lecteurs, il est apparu nécessaire d'apporter quelques précisions à propos de l'article “SUAIRE” (publié par Dom H. LECLERCQ dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, T XV^e, 2^e partie, Paris, Letouzey, 1953, col. 1718-1724) reproduit dans le bulletin *MNTV* n°16 pp. 27-35, avec l'aimable autorisation des éditions Letouzey et Ané.

1. Dimensions du linceul (*MNTV*, p. 27)

Les dimensions indiquées sont mélangées; le linceul mesure environ 4 m 40 (et non pas 4 m 10) sur 1 m 10 (et non pas 1 m 40). Pour A. Marion¹, ces deux dimensions sont elles-mêmes très proches de multiples entiers de la coudée assyrienne (légèrement supérieure à 54 cm), voire de la coudée juive; le linceul mesurerait donc 8 coudées de long sur 2 coudées de large.

2. “Image non-faite de main d'homme” (*MNTV*, p. 27)

L'auteur, qui ne nomme pas le chevalier Secondo Pia, laisse entendre que ce serait seulement à cette époque, donc en 1898, qu'«on

¹ cf. A. MARION et A.L. COURAGE, *Nouvelles découvertes sur le suaire de Turin*, Albin Michel 1997, p. 77

répandit l'affirmation que l'image en question était [...]une œuvre à laquelle la main de l'homme n'avait eu aucune part».

En réalité, l'expression "image non-faite de main d'homme"² (en grec *acheiropoiêtos*) a été appliquée à l'image d'Édesse à partir de 720 selon le P. A-M Dubarle, et l'expression "image-qui-non-par mains", tirée elle-même d'un texte syrien de Daniel (Dn 2, 45), était déjà utilisée pour cette image à partir de l'année 600. Par la suite la première de ces expressions fut reprise souvent dans les descriptions connues du linceul jusqu'à sa disparition en 1204, lors du sac de Constantinople.

3. Le linceul à Lirey (MNTV, p. 28)

L'auteur indique que le grand-père de Marguerite de Charny aurait obtenu le linceul comme «butin d'une guerre heureuse». Dès 1900 un éclairage a été cependant donné sur ce point³ : l'expression "conquis par feu" est une lecture incomplète de «conquis par feu messire Geoffroy de Charny, mon grand-père», "conquis" pouvant avoir ici le sens de "acquis", selon certains spécialistes des termes employés à cette époque⁴ (les "acquêts" et les "conquêts"). Geoffroy II de Charny (père de Marguerite) aurait lui-même qualifié le linceul de "don gracieux" ("*liberaliter oblatum*") fait à son père Geoffroy I^{er} de Charny.

À Rome (cf MNTV n°16, p. 28, §2) les deux désignations de "sudario" et de "veronica" étaient utilisées alternativement pour une image du seul visage, qui a pu être vénérée en 1350⁵. Mais il ne peut y avoir eu confusion physique avec le linceul de Lirey qui comportait les deux faces entières du crucifié. Ce serait même pour bien faire la distinction avec le terme "suaire" (linge ou serviette, destiné à éponger la sueur), que les chanoines de Lirey utilisèrent le mot "linceul". En tous les cas, quelques années seulement après le jubilé à Rome évoqué par l'auteur, l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, ne fait aucune allusion au "santo sudario" lorsque le linceul apparaît à Lirey vers 1357.

² cf. A.M. DUBARLE, "Le mandylion dans une miniature d'un manuscrit grec", dans bulletin MNTV n° 6, p. 17

³ cf. P. A.M. DUBARLE op. "Le linceul de Turin et l'histoire" in MNTV n°10, p. 14.

⁴ cf. D. RAFFARD de BRIENNE, *Dictionnaire du linceul de Turin*, Éditions de Paris, p. 28.

⁵ La "véronique" vénérée à Rome aurait été volée en 1527, (cf. A. LEGRAND, *Le Linceul de Turin*, 1980, Desclée de Brouwer, p. 27).

Quant au fameux peintre, auquel un aveu aurait été arraché (cf *MNTV* n°16, p. 29, §1), il n'a jamais été identifié et il n'y a trace nulle part de cet aveu. En outre, dans la bulle du pape Clément VII, datée du 6 janvier 1390, les mots concernant une peinture ("*pictura seu tabula*") ont été supprimés à peine cinq mois plus tard "pour de sérieux motifs"⁶ pour ne laisser que les termes relatifs à une "figure ou représentation"; et le 10 juin 1390, une nouvelle bulle du pape concédait des indulgences à tous les visiteurs de Lirey qui vénéraient le linceul "venerabiliter".

4. La tiare de Saïtaphernès (*MNTV*, p. 29)

L'auteur fait allusion à une affaire qui fit beaucoup de bruit à la fin du siècle dernier⁷. En 1896 le musée du Louvre acquit une tiare en or, supposée fabriquée en Grèce au III^e siècle avant Jésus-Christ et offerte au roi Saïtaphernès. Après de vives polémiques sur l'authenticité de cet objet, le faussaire, un russe d'Odessa, fut identifié en 1903, et la tiare fut retirée du musée.

5. Passage dans le diocèse de Liège (*MNTV*, p. 32)

Le linceul n'a pas "échoué" par hasard dans ce diocèse. Marguerite de Charny, qui l'emmenait dans ses déplacements, l'a exposé à Chimay-en-Hainaut en 1449⁸; devant l'émoi de l'évêque Jean de Heisberg, elle a présenté les bulles du pape citées plus haut.

6. L'incendie du XVI^e siècle (*MNTV*, p. 32)

L'incendie de Chambéry a eu lieu en 1532 et non pas en 1582 (il s'agit sans doute d'une erreur de typographie, pourtant reproduite dans les éditions successives du *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*). En outre, il est inexact de dire que les clarisses mirent quarante-six ans à le réparer, «*ce qui rend rêveur sur la gravité du dommage et l'importance des réparations*». En réalité, après la grande déception suscitée par l'incendie du 4 décembre 1532, et pour faire taire les rumeurs sur la possible disparition du linceul (rumeurs auxquelles Rabelais s'était associé⁹), une cérémonie très officielle de

⁶ cf. A. LEGRAND, *op. cit.*, 1980, p. 37

⁷ cf. *Larousse du XX^e siècle*, T VI, 1933, p. 149..

⁸ cf. Odile CELLIER, *Le signe du linceul*, Le Cerf, 1992, p. 55.

⁹ cf. François RABELAIS, *Gargentua*, ch. 27

reconnaissance eut lieu le 15 avril 1534¹⁰ en présence de plusieurs évêques, du légat pontifical et du duc de Savoie. Le lendemain, 16 avril, le linceul fut porté en procession chez les clarisses¹¹, qui exprimèrent dans leur récit, les «*sentiments de dévotion et de compassion provoqués par l'image*». Selon leur propre récit, il resta entre leurs mains seulement quinze jours. Il fut rapporté au château de Chambéry, en grande solennité le 2 mai 1534. Les 46 ans cités correspondent à l'intervalle entre l'incendie de 1532 et l'arrivée à Turin en 1578 pour la visite de St Charles Borromée. Mais dès 1536, le duc de Savoie Charles III l'emporta avec lui (la Savoie était alors occupée par les troupes françaises); et une première grande ostension après les réparations des clarisses fut organisée à Nice en 1537.

7. Le suaire de Cadouin (MNTV, p. 34)

Ce linge ne peut être «*réputé être le suaire qui enveloppa le corps du Sauveur*», en tous cas au même titre que celui de Lirey, car il ne comporte aucune image. Ramené sans doute par un croisé vers 1117, il mesure 2 m 80 sur 1 m 10 environ¹², et contient des fils de soie. Il aurait pu être apporté au Saint-Sépulcre après la prise d'Antioche en 1098 et vénéré ensuite pour cela, bien que datant de façon certaine de la fin du XI^e siècle.

Pierre de Riedmatten

¹⁰ cf. Odile CELLIER, op. cit., p. 70.

¹¹ cf. "Relation des Pauvres Dames Clarisses de Chambéry" in MNTV, n°1, 1988.

¹² cf. D. RAFFARD de BRIENNE, *Dictionnaire du linceul de Turin*.